

PLAN DE GESTION DE L'EAU 2022-2027

ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DES AVIS RECUS A L'OCCASION DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE DOCUMENT PRÉPARATOIRE AU PGE 2022-2027 (mars-août 2019)

Avis de :	Remarque sur : (dans la langue dans laquelle elle a été formulée)
Commune de Schaerbeek	<ol style="list-style-type: none">1° Développer un axe lié au potentiel économique de la gestion de l'eau dans un contexte de transition vers une société bas carbone ;2° Renforcer l'articulation PGE et autres plans/règlements (PRDD, Nature, RRU)3° Inventorier les sources et éviter qu'elles ne finissent à l'égout en les revalorisant4° Imposer une bonne gestion des eaux pluviales et usées à l'occasion des nouveaux projets d'aménagement et en assurer le respect par des contrôles 5° Placer les concepts de résilience et d'adaptation au centre des réflexions stratégiques → le PGE doit comporter un chapitre spécifique destiné à l'adaptation aux changements climatiques.. (outil méthodologique « Climate Proofing » de GTZ)6° Éviter le rejet à l'égout des eaux souterraines pour les travaux du métro Nord7° Gérer davantage l'eau comme ressource8° Rôle du conseiller eau à clarifier et renforcer, celui du facilitateur à développer9° Mettre en place des primes pour encourager la gestion de l'eau de pluie à la parcelle10° Idée de parrainage pour la gestion de sources ou tronçons de cours d'eau (dans l'idée d'une plus grande appropriation de l'eau par les citoyens)11° Evaluer l'efficacité du tarif progressif 12° Place plus active de la RBC lors des discussions internationales
EGEB (Etats généraux de l'Eau à Bruxelles)	<p>(préambule) Pistes de réflexions en décalage au pré-projet de PGE, la manière de les agencer, de les organiser devant permettre des pistes de nouveauté...</p> <ul style="list-style-type: none">- Concepts clés : « eau ressource » ; « solidarité de bassin versant » ; « participation citoyenne à la politique de l'eau » ; « résilience du territoire » ; « gestion décentralisée ou à la source » <p>THEME 1 : Climat, paysage et nature : restaurer le cycle de l'eau</p> <ul style="list-style-type: none">- Gérer l'eau à la source partout où cela est possible (espaces privés/publics)- Créer des zones de temporisation pour faire face aux inondations ou aux effets d'îlot de chaleur urbain) → cette approche paysagère doit structurer la politique de l'eau

- La question n'est pas de savoir si l'eau occupe une place suffisante dans la vie des bruxellois mais plutôt : comment l'eau peut-elle se faire une place parmi tous les usages de l'espace ?...Comment cette visibilité retrouvée de l'eau en ville permet-elle une écologisation des pratiques ?
- Eaux pompées et renvoyées à l'égout en dépit du bon sens : eau propre en grande quantité et au prix fort dans les réseaux d'assainissement + risque de stabilité liés à ces pratiques de rabattement. → ne plus autoriser de construction dans ces quartiers en zone inondables ou hydrologiquement sensibles ou privilégier des types d'architecture « zéro impact » sur le cycle de l'eau.
- Perméabilité des espaces publics ? : récents aménagements de place publique ne vont pas dans le bon sens...
- Les nouveaux cheminements d'eau vont souvent de pair avec les cheminements « verts » et de mobilité douce (cf les cartographies développées par les EGEB, ex : quartier Saint-Denis à Forest)
- Avoir une vision hydrologique ambitieuse lorsqu'on repense un quartier/envisage un projet pour faire face aux dimensions sociales et économiques (demande en logement, crèches, école, entreprises...)...(p.7/30) → densification <> végétalisation
- Reconnaître un statut à des sites hydrologiques (zones humides) comme le marais Wiels...à la croisée entre questions écologiques, sociales, esthétiques...et hydrologiques.
- Renforcement de la réglementation pour encadrer la densification, freiner l'imperméabilisation, renforcer la gestion de l'eau à la parcelle, imposer des études sérieuses sur le plan hydrologique...et mesure et contrôle de l'état des nappes lors des chantiers
→ idée d'un « hemelwaterplan » par commune [comme en région flamande](#) subsidié par la Région... ou d'un indicateur de type CBS pour le caractère hydrologique d'une parcelle... (p. 8/30)
- Interconnecter les aménagements paysagers et constituer davantage une trame bleu (et amener in fine davantage d'eau dans la Senne... → enjeu majeur de rechercher les exutoires exploitables (pertuis, siphons, fossés) vers le réseau hydrographique

- Pourrons-nous intégrer la nécessité de l'expérimentation dans le PGE ?

- Considérer les espaces verts comme autant de sites potentiels autonomes en termes de gestion des eaux pluviales (ex : parc de Forest...), en remodeler certains reliefs, créer des théâtres de verdure, vallons, jardins de pluie...

- Approche historique du territoire pour orienter les choix futurs d'aménagement (p. 9/30) (cf. travail sur les [sources](#) de H. Wielens) → soutien du travail réalisé depuis quelques années par la Fonderie..

- renforcer les rôles de conseil/architectes/urbanistes et personnel technique par rapport à la gestion de l'eau au niveau du bâti et du tissu urbain ;

THÈME 2 : CLIMAT ET GESTION RATIONNELLE DE L'EAU : RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE

- Notre **approvisionnement en eau** requiert de se montrer innovant (cas de Modave l'été 2018...)
- Utiliser l'eau de pluie comme ressource : renforcer des **primes** environnementales pour les citernes et actions de déconnexion des eaux de pluie...
- Gestion collective des citernes privées ?? mesure prévue par AQUAFIN pour tamponner les eaux en cas de risque d'inondation.
- Simplification de la législation sur le partage de l'eau en commun (bâtiment d'habitation collectif... (p.12/30)
- Potentiel de développement dans les intérieurs d'ilot pour des usages collectifs (+ de 4000 à Bruxelles)... culture de la propriété privée >< culture de l'action collective et notion de biens communs.
- Exemplarité des bâtiments publics à concrétiser et à rendre visible...
- Améliorer l'état du réseau de distribution pour éviter les **fuites** d'eau potable...
- **Valorisation** de l'eau potable (plutôt que l'eau en bouteille...)
- Recréer des fontaines publiques

THÈME 3 : APPROCHE QUALITATIVE : ÉPURER ET LUTTER CONTRE LA POLLUTION

- Priorité à la prévention → action de sensibilisation comme « ici commence la mer » participe à cette prise de conscience de chacun sur les conséquences de ses actes..
- Prévenir l'eutrophisation de bon nombre d'étangs : action de gestion citoyenne, travail de vigilance pour avertir les services ad hoc...favoriser le rafraichissement de l'eau et y amener des eaux de ruissellement..
- Bio-remédiation des eaux de ruissellement issues des voiries → recréer pépinières de plantes aquatiques → lagunage pour le traitement de la pollution des rivières.
- Accompagner les acteurs économiques dans des choix de procédés réduisant leurs émissions de polluants

THÈME 4 : JUSTICE SOCIALE ET PRÉCARITÉ

(cf. aussi avis de FdSS sur ce point)

- Fin des coupures d'eau
- Transparence et visibilité du fonds de solidarité sociale géré par VIVAQUA (p.19/30)
- Faire de l'élaboration du PGE un moment fort pour le questionnement sur la **précarité hydrique**, sur les liens prix de l'eau/impôt, client (pollueur-payeur) et citoyens, privé et public...(p.20/30)
- Citerne de récupération en commun pour réduire les dépenses des ménages au sein d'ilot d'eau au sein d'un voisinage dans des situations économiquement hybrides.
- **Primes** pour électroménagers moins consommateurs d'eau ? (p.21/30)
- Factures mensuelles et par voie postale
- Réactiver des fontaines

THÈME 5 : DÉBATTRE SUR LE COÛT-VÉRITÉ ET LE PRIX DE L'EAU

- En quoi le consommateur est-il impliqué dans les aménagements de bassin d'orage mis en place pour faire face à des projets imperméabilisant toujours plus le territoire ? questionnement sur ce que recouvre le coût-vérité... (p.22/30)
- Le recours à l'impôt plutôt que l'augmentation du prix de l'eau semble intéresser un grand nombre de personnes.
- Réduction des coûts pour le système de gestion de l'eau : la gestion hors tuyau apporte une partie de la solution...
- Financement par l'assainissement du Maillage pluie.--> il faut repenser les circuits financiers de la gestion de l'eau → le futur PGE doit avancer de manière substantielle sur ce point.
- P.23 expérimenter des alternatives : transition vers le Maillage Pluie progressive avec apprentissage au gré des expérimentations.
- Si des économies substantielles en optant pour des solutions alternatives se font, que cela soit répercuté dans le prix de l'eau.
- Il faut pouvoir créer une véritable économie de la gestion décentralisée de l'eau.
- **Primes** à la restauration/à l'installation de citerne de récupération ? (>< obligation RRU). L'utilisation de l'eau de pluie pose problème en terme de coûts d'assainissement corrélés aux volumes d'eau consommés ;
- Gratuité sur les 30 premiers m³ ?

THÈME 6 : EXPÉRIMENTER ET CO-CRÉER DE NOUVELLES FORMES DE GOUVERNANCE EN COMMUN

La distance entre institutions publiques en charge de la politique de l'eau et citoyens/acteurs concernés reste grande.

- Diffuser davantage d'informations, notamment sur l'état des masses d'eau... **pour permettre aux citoyens d'être acteurs**
- De même, la gestion de l'eau de pluie à la source et avec des techniques de basse intensité, **les citoyens expriment une + forte capacité d'analyse des situations, de formulation de propositions et d'élaboration de visions pour le territoire** qui est le leur (avec soutien d'experts techniques et scientifiques..) (p. 27/30). Cf. Brusseau et ses « Parlements des choses de l'eau »
- Instituer la gestion collective d'intérieur d'îlots d'eau (gestion en bien commun)
- Intégrer davantage les communes et faire en sorte que les référents « eau » occupent une place plus importante au sein des administrations communales → + de transversalité au sein des communes
- Amplifier les rencontres intercommunales par bassin versant. Une expérience comme celle du bassin versant solidaire du Molenbeek mériterait une évaluation pour envisager le développement d'une telle pratique plus généralement.
- **Mise en place d'un panel citoyens** : PGE pourrait servir de traitement de questions difficiles qui méritent l'avis de la population dont on pourrait faire une liste plus large :
 - sur les aspects économique, quelle place pour les **primes** aux privés, quelle tarification de l'assainissement lorsque des personnes utilisent l'eau des citernes ?

	<ul style="list-style-type: none"> - sur la question du recouvrement des coûts de la gestion de l'eau, quel ratio entre d'un côté l'impôt et de l'autre le prix de l'eau au consommateur ? - vu la précarité hydrique croissante, comment aborder cette question qui touche de plus en plus de monde ? Faut-il couper l'eau à ceux qui ne sont plus en capacité de payer leur facture ? Faut-il modifier les règles de la tarification progressive ? Par ex. faut-il rendre les premiers m3 de consommation gratuits ? - quelle approche donner à la densification urbaine ? <ul style="list-style-type: none"> - Volonté que chaque secteur, chaque pouvoir public consacre une partie de son budget à l'innovation dans l'idée que la recherche et l'expérimentation peuvent faire émerger des projets d'innovation sociale et technique..(cf. Innoviris) → par l'appel à projets par ex. mais mets en concurrence des acteurs émergents - Consacrer un budget plus conséquent à la gestion de l'eau à la source (p.29) - Horizontaliser la gouvernance : inviter/impliquer les acteurs de l'aménagement du territoire (communaux/régionaux) à la plateforme de coordination. Mais également les acteurs non institutionnels (communautés hydrologique pour le Square lainé) pour discuter de la « demande commune »... Le comité d'accompagnement du CRU4 est un bon exemple de plateforme de discussion et réflexion avec des représentants de toute partie...
Fédération des services sociaux (FdSS)	<p>La FdSS s'étonne de la place réduite accordée à la question de l'accès à l'eau pour tous alors que « le PGE se veut une réponse globale et intégrée à l'ensemble des défis... »</p> <p>La précarité hydrique = 21% des ménages</p> <p>→ Il est donc pertinent d'inclure dans le futur PGE la réflexion sur la justice sociale.</p> <p>Le mode de tarification « progressif et solidaire » pose aujourd'hui une série de questions quant aux objectifs environnementaux et sociaux que ce tarif était supposé remplir. La mesure (prix par tranche), dont l'objectif était la responsabilisation des « gaspilleurs », produit-elle ses effets ? Pour les publics précarisés, dont les installations sont souvent défectueuses, elle revient aujourd'hui à une double peine.</p> <p>Le mode de calcul est faussé lorsque la situation réelle du ménage ne correspond pas à la situation prise en compte par Vivaqua (comme par exemple un changement de composition de ménage en cours d'année) ou en l'absence de compteur individuel.</p> <p>Les tarifs peuvent-ils être réellement solidaires s'ils ne sont pas calculés en fonction des revenus ?</p> <p>Tarif préférentiel en cas de fuite ou plafonnement de facture à prévoir ?</p> <ul style="list-style-type: none"> → Évaluer rigoureusement et repenser globalement le tarif de l'eau en incluant une dimension de « tarification sociale » et en s'interrogeant sur les modes de financement des composants du prix de l'eau. → Ne pas réserver le bénéfice du tarif social aux allocataires des CPAS mais aussi ceux bénéficiant d'une autre aide (INAMI invalidité, chômage..)

	<p>→ Si ce public-cible ne dispose pas d'un compteur individuel, il faudrait leur octroyer une remise de type « chèque-cadeau » par exemple...</p> <p>Les frais d'assainissement pourraient faire l'objet d'un financement alternatif, via l'impôt. La facture ne reprendrait que l'abonnement et les frais relatifs à la consommation réelle.</p> <p>Souhait que le FdSS apparaisse comme acteurs dans la liste au titre d'association de défense et d'éducation à l'environnement et association active dans le secteur de l'eau.</p>
<p>Commune de Forest</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager le développement de maillages pluie locaux... - Revaloriser les eaux parasites (renvoi vers les eaux de surface ou maillage pluie plutôt que vers le réseau d'assainissement) + revaloriser les sources - Garantir un traitement plus durable des captages ponctuels d'eaux souterraines (rabattements...) → renvoi eaux de surface / réutilisation / question du stockage à étudier! - Favoriser les nature-based solutions et des mesures de phytoremédiation pour permettre la résilience des eaux de surface... - Contrôle davantage les rejets existants - Le maillage pluie est par ailleurs une action transversale qui concourt à réaliser plusieurs axes du PGE. Il est donc essentiel que soit définis de manière prioritaire les rôles des acteurs concernés et les modes de financement qui permettront de le concrétiser. - Développer davantage le recyclage des eaux grises pour les particuliers et le reuse pour les entreprises - gestion des situations de précarité hydrique via la mise à disposition de fontaines d'eau potable et/ou de points d'eau non potable destinés à des usages qui ne nécessitent pas d'eau potable - dans le cadre de la rénovation du réseau d'égouttage, l'implantation de dispositif drainant pour compenser l'étanchéification du réseau et pallier à une éventuelle hausse locale des eaux superficielles ne semble pas recommandée. <ul style="list-style-type: none"> - Souhait d'un accompagnement technique et un soutien financier pour les pouvoirs locaux dans la mise en œuvre du PGE - Développer la co-gestion de certains espaces (cf. EGEB sur les intérieurs d'ilôts d'eau) - Mise en place de « comité de veille-inondations » - Etude et mesures adaptées pour rencontrer le problème de précarité hydrique (cf. FdSS) - Les aménagements qui intègrent l'eau rencontrent généralement un grand succès auprès des Bruxellois(es). Le développement des aménagements (maillage bleu, maillage pluie, étangs, fontaines, sources, caniveaux...) qui participent à augmenter la visibilité de l'eau doit donc être poursuivi et renforcé. - En ce qui concerne l'évaluation préliminaire des risques d'inondation : il est important de souligner que, à Bruxelles au vu des diverses connexions entre la Senne, le Canal et le réseau d'assainissement, certaines inondations fluviales peuvent avoir un impact sur les inondations provoquées par le refoulement du réseau d'assainissement comme par exemple en novembre 2010 (Senne – inondations locales par refoulement du réseau) + concernant la récolte des données 'inondation' : elle ne peut

	<p>être exhaustive sans la collaboration des habitants et la transmission d'information. La mise en place de « comités de veille » citoyens pourrait favoriser les échanges de données entre les habitants et les opérateurs régionaux.</p>
<p>Comité Quartier Wiels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les zones humides existantes, sources, plans d'eau, ruisseaux, rus et ruisselets etc, (créés accidentellement ou pas) ainsi que les eaux souterraines doivent être protégées par une réglementation contraignante. - Redéfinition des zones inondables: il n'est pas acceptable que les zones inondables ou zones d'aléa d'inondation ne reflètent pas la réalité (le problème des assurances et de l'impact sur les primes ne doit pas être un prétexte à non définition). En effet, il y a des zones à bâtir (notamment dans la vallée de la Senne) qui ne sont pas reprises comme zones inondables ou à fort aléa d'inondation et qui le sont pourtant. Nous demandons également que le principe de précaution soit appliqué lors de la définition des zones à bâtir. Pourquoi autorise-t-on la construction dans ces zones inondables ? - Maintien des zones inondables historiques comme zone tampon (ex : Bempt à Forest) - Pour les rabattements de nappe : analyse de l'eau captée à charge de l'exploitant. En fonction : réutilisation ou épuration et récupération des coûts de l'assainissement.. - Contraindre le placement de citerne et leur raccord pour les constructions neuves, rénovations importantes + obliger à la gestion de l'eau à la parcelle - Si eaux autorisées à la baignade, ne pas le faire dans des endroits sensibles au niveau de la biodiversité.. - Davantage envisager les parcs et espaces verts comme des zones tampons d'eau non polluées.. - Toute demande de permis dans une zone potentiellement humide devrait être soumis au 'responsable eau de la commune' <p>➔ En conclusion, il est inutile de préconiser la création de maillage vert et bleu, de prôner la résilience au changement climatique, d'encourager la biodiversité si d'autre part on construit sur les dernières zones vertes et bleues existantes en RBC et si les plans divers et les réglementations ne sont pas rendus obligatoires ou appliqués.</p>
<p>IEB (Inter-Environnement Bruxelles asbl)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Si l'on peut se féliciter de voir les termes de « durabilité », « résilience », « green infrastructure », ou encore de « prise en compte des services écosystémiques rendus par la nature » prendre en importance dans le champ lexical de cet avant-projet, et plus timidement déjà dans le précédent PGE, il nous apparaît que ces solutions sont <u>encore trop souvent envisagées à la marge</u> → les « pratiques anciennes » et centralisées semblent toujours prévaloir sur les dispositifs techniques de basse intensité ; - Attention aux inégalités liés à la facture d'eau (si eaux de ruissellement doivent être assainies). Les citernes d'eau de pluie doit s'appliquer pour tous, à commencer dans les logements sociaux - Regret de la logique de compensation [face à l'imperméabilisation des sols] qui semble encore dominer les discours et les pratiques en terme d'imperméabilisation des sols → Il y a au contraire nécessité de désimperméabiliser les sols, et ce entre autres par l'installation de noues, de fossés et de puits d'infiltration. Si ces dernières sont bien mentionnées dans le précédent PGE, leur application timide révèle du désintérêt qui leurs sont encore dévolues ; - trop souvent, les citoyens sont uniquement cités comme des personnes à sensibiliser ou à éduquer, les reléguant à un rôle passif. Dans la mise en place des transformations nécessaires à une plus grande résilience

de la Région, ceux-ci devraient être considérés comme des interlocuteurs de première ligne, et jouir de la reconnaissance de leurs savoirs en tant que *genius loci*, ou génie du lieu ;

- par rapport au rôle de Brugel, IEB espère que cet organisme se révélera favorable aux solutions décentralisées mentionnées, plutôt qu'un acteur qui encourage toujours plus de moyens techniques et lourds pour la gestion de l'eau + que les décisions tarifaires appliquée à l'eau de ce nouvel organisme seront menées conjointement et grâce à une participation accrue de la société civile, et ce en toute transparence.
- Les zones (humides) reconnues et non reconnues (Marais du Wiels p. ex.) ayant un rôle à jouer pour limiter les inondations de zones plus en aval devraient pouvoir être l'objet de modification du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS).
- Ne pas focaliser toute l'attention sur les 3 seules masses d'eau désignées à l'UE ;
- Une série de questions :

- Comment comptez-vous rendre les citoyens partie prenante de la réflexion ou de la gestion locale de l'eau ?
- Quelle reconnaissance sera accordée en termes légaux aux expertises citoyennes ?
- Comment favoriser la remontée et la prise en compte des expertises citoyennes au niveau des autorités Régionales et Européennes ?
- Comment comptez-vous endiguer de futures augmentations du prix de l'eau ?
- Quelles mesures devraient être prises pour limiter la dépendance de la RBC aux eaux importées à 97% de la région Namuroise ?
- Quel rapport peut être établi entre la production et l'assainissement de l'eau face à la dépendance de la RBC aux énergies fossiles ?
- Dans quelle mesure la production et l'assainissement de l'eau est elle, et peut elle être approvisionnée en énergie « renouvelables » ?

le prochain Plan de Gestion de l'Eau pour la période 2022-2027 se démarque par des mesures novatrices en matière de solutions décentralisées, prenant définitivement le parti d'appliquer complémentaires aux méthodes ayant actuellement cours des solutions écosystémiques intégrées aux aménagements urbains ainsi qu'aux infrastructures en place. Il faudra pour se faire qu'une part conséquente des budgets soit alloués au financement de projet - pilotes ambitieux en matière de dispositifs légers et décentralisés et de leur intégration dans le réseau hydrographique et d'assainissement de la Région de Bruxelles capitale, tout comme dans le District Hydrographique International (DHI). Il s'agit également que des mesures coercitives et contraignantes s'ensuivent et s'appliquent à l'ensemble des acteurs du développement urbain, tant publics que privés. Il nous apparaît que

	<p>l'urbanisme a une place prépondérante à jouer dans la réalisation d'une Région se montrant plus résiliente, durable et égalitaire face aux événements de sécheresse et d'inondations, lesquels sont amenés à se démultiplier à l'avenir, du fait du changement climatique.</p>
<p>Coordination Senne asbl</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Demande de plus de moyens aux associations pour les missions d'éducation, de sensibilisation, de vulgarisation de la politique de l'eau - Développer le potentiel écologique du Canal : Profiter des discussions sur l'avenir du territoire du Canal pour le rendre plus végétal/verdorisé et développer un concept d'industries et PME's Waterfriendly; - Volonté d'une gestion multifonctionnelle du Canal, comme pour les autres cours d'eau et suppression des rejets directs vers la Senne ; - rendre aux sources la place qu'elles méritent dans notre patrimoine collectif, les mettre à l'honneur et les entretenir ; - Souhaite que le futur PGE intègre mieux les sources, qu'elles soient inventoriées le plus exhaustivement possible et reprises dans la carte Eau (+ dans les balades bleues), qu'elles obtiennent une protection au même titre que les zones de captages, qu'elles soient mises en valeur, qu'elles soient déconnectées du réseau d'égout, valorisées pour embellir le paysage, rafraichir la ville en été – thème des îlots de fraîcheur, soutenir la biodiversité ou amuser les enfants en fonction du lieu ; - wat de gemeenten betreft moet de <u>rol van de referentieadviseur water</u> verduidelijkt en benadrukt worden (taakomschrijving, beschikbaarheid, wat wordt van haar/hem verwacht, vorming en betrokkenheid bij de waterproblematiek, geregeld intercommunaal overleg, enz.). De betrokkenheid van de burgers kan mogelijk verhoogd worden door het instellen van 'peterschap' over bepaalde bronnen of (gedeelten van) waterlopen (hoe 'rekruteren'? hoe 'belonen'? vorming, taakomschrijving, regelmatige opvolging, ...) 'De uitdaging blijft om elke Brusselaar te blijven sensibiliseren en bewustmaken van het waterbeheer'; - dans la logique du coût-vérité, une redevance sur les eaux pluviales rejetées à l'égout pourrait être initiée. Elle pourrait permettre de donner un grand coup d'accélérateur aux projets du maillage pluie dans un contexte financier difficile. (contexte où Belgique est un des pays européens les + exposés aux risques de pénurie d'eau). - Pour un renforcement du rôle des écosystèmes aquatiques et des vallées face au changement climatique. Souhait que les zones humides et vertes des vallées bruxelloises soient systématiquement épargnées par de nouvelles constructions et mises en valeur pour accueillir la biodiversité, amuser les enfants, rafraichir les habitants lors des prochaines canicules, jouer un rôle tampon pour stocker l'eau ; - Soutien aux mesures pour rendre la ville + perméable et aux îlots de fraîcheur (exemple de Paris cité...). - Avoir une vision partagée de la vallée de la Senne (incluant le Canal) entre les 3 Régions du point de vue gabarit des rivières et voies navigables, hauteur des ponts, développement de la nature et de la biodiversité, mobilité, aménagement de pistes cyclables,... - Proposition de mettre en place de contrats de ruisseaux interrégionaux qui favoriseraient la collaboration interrégionale entre citoyens, associations, administrations et politiques des Régions concernées. Basés sur les contrats de rivière en Wallonie, Coordination Senne propose que la vallée du Vogelzangbeek serve de test pour la

	<p>mise en place d'un véritable contrat de ruisseau interrégional. Avec un secrétariat qui assurerait la coordination. Ce projet pourrait servir de projet pilote pour d'autres cours d'eau interrégionaux (Molenbeek, Neerpedebeek, Geleytsbeek, Woluwe, Linkebeek et à terme la Senne et le canal).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concrétiser la <u>balade bleue</u> ou 'les escapades bleues', ce qui permettraient de faire de même (que les Journées bruxelloises de l'eau) de manière permanente avec un site internet dédié, des panneaux indicatifs, une signalisation propre... pour inciter les bruxellois à retrouver le chemin de l'eau et valoriser le patrimoine lié à l'eau à Bruxelles. - Soutien à la baignade en eaux libres à Bruxelles pour autant qu'elle ne soit pas préjudiciable au milieu et à la biodiversité (dans le canal, en amont de l'écluse d'Anderlecht ? Mellaerts ? Bémel ?) - souhait que la Senne soit rendue accessible sur le site de Sibelga. Un grand parc public en bordure de Senne offrirait un bel espace vert et bleu à ce quartier fort dense qui en manque. Un chemin piéton (et cycliste) longeant la Senne depuis ce site jusqu'à la gare du midi à travers le site d'Infrabel serait magnifique et très utile. + piste cyclable dans le Nord (liaison Vilvoorde..) - Rendre la Woluwe accessible dans le domaine de Val Duchesse de manière permanente ; + mise à ciel ouvert dans l'ancien site de la Royale Belge - remise à ciel ouvert du Zwanewijdebeek à Boitsfort - réaménagement du chemin (sous forme de caillibotis comme du côté flamand ?) qui longe la Woluwe du côté de l'Hof ter Musschen - valorisation de l'ancien lit du Roodebeek à Woluwe-Saint-Lambert et l'alimentation de celui-ci via la récupération d'eaux d'eaux claires + connexion du trop-plein d'eau de l'étang de Neerveld vers l'égout pour ramener cette eau vers la Woluwe où elle continuerait son cycle naturel + la remise en eau et le prolongement d'anciens méandres de la rivière, dans une bande de terrain boisée d'une cinquantaine de mètre de large et de +/- 250m de long, comparable au projet réalisé récemment juste en amont de Bruxelles sur le Zuunbeek ; - valorisation de la vallée du Maelbeek / mise en évidence du patrimoine et recherches historiques - reprise en gestion de la mare du Doolegt à Evere (et reconnexion trop-plein au Moeraske..)
CIW Vlaanderen	<ul style="list-style-type: none"> - Harmonisatie van fysisch-chemische normen en gevaarlijke stoffen is een goede zaak (zie WG gevaarlijke stoffen) - Bereidheid om het eens te worden over het beheer van grensoverschrijdende waterlopen
Sarah Desmedt (particulier)	Souhait de plus d'eau dans la ville et une reconnaissance du plan d'eau qui est apparu suite à des travaux derrière le Brass et le Wiels à Forest. Cet espace aquatique accueille une faune et une flore importante. Il a été baptisé Marais Wiels par les habitants du quartier qui ont à cœur de le faire découvrir, de le protéger, de le nettoyer et de l'embellir. Le Marais renforce la présence de l'eau dans le milieu urbain, participe à l'atténuation des effets d'îlots de chaleur et aurait sa place dans le maillage bleu de la ville.
Isabelle Pauly (particulier)	idem
Jean-Luc Fourré (particulier)	Citoyen inquiet des conséquences potentielles de certains polluants chimiques sur la santé de l'homme et des autres êtres vivants.

	<p>= Avis ciblé sur la problématique des pesticides et leurs métabolites dans les eaux, et en particulier la gestion et le suivi de ces polluants dans les eaux de consommation humaine produites et distribuées par l'opérateur VIVAQUA.</p> <p>« Bruxelles Environnement, compétente pour l'eau de distribution en Région de Bruxelles-Capitale (1) ne publie pas d'informations claires sur les modalités de calcul de la conformité des eaux de consommation humaine vis-à-vis des pesticides et (2) accepte des modalités et critères moins sévères que d'autres autorités comme l'AFSCA.</p> <p>Le pesticide Glyphosate tant décrié n'est pas pris en compte par VIVAQUA dans ses évaluations de la conformité des eaux de consommation humaine pour les pesticides, de même que 5 métabolites "problématiques" pourtant bien détectés en cocktail par son laboratoire, en particulier en 2018 dans l'eau de distribution du village de Limal en Brabant wallon, soit : le Chlorothalonil ESA (Vis-01), le Metazachlore ESA, le Metolachlore ESA, l'AMPA (métabolite du Glyphosate) et le 2,6-dichlorobenzamide (BAM).</p> <p>QUESTIONS :</p> <p>(1) Pourquoi ne pas considérer les avis plus prudents de l'AFSCA sur cette question des pesticides dans les eaux de consommation humaine ?</p> <p>(2) Pourquoi se limiter à considérer le seul avis du Comité d'agrégation des pesticides concernant les métabolites de pesticides que ce dernier juge "non-pertinents" ? »</p> <p><u>N.B.</u> : Le PGE n'aborde pas directement la qualité de l'eau potable qui dépend d'une autre directive que la directive-cadre eau</p>
<p>Karin Stevens (particulier)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de tenir compte des effets du changement climatique, avec les dernières sécheresses. - Urgence d'anticiper davantage les problèmes d'approvisionnement en eau - Ne faudrait-il pas revoir à la hausse le statut de protection des zones de captage ?
<p>CODA et Forest Inter Quartier</p>	<p>1° Tenir compte du changement climatique et calculer les bassins d'orage et les réservoirs individuels avec des pluies d'orage de 100 litres/m²/h ou 100 mm/h (Cette proposition de norme tranche avec l'analyse et les recommandations habituelles de pluie décennale, trentenaire, centenaire renseignées par la Région ou par l'IRM. Le CODA apprécie la décision de la Commune de Forest d'imposer dans les permis d'urbanisme la norme de 50 litres/m²/h. Et de même pour la Commune d'Uccle.</p> <p>Extrait de l'avis pour justifier leur proposition :</p> <p>Concernant les inondations des 18 et 23 août 2011, Woluwe-Saint-Pierre déclare « (...) des pluies exceptionnelles de 110 l/m² en 5 jours dont 29,5 l/m² en 10 minutes le 23 août. Les bassins d'orage ont fonctionné au maximum de leur capacité. Sans eux, plus de 20000 m³ supplémentaires se seraient retrouvés en surface. »</p> <p>Ceci conforte la recommandation de dimensionner les bassins d'orage pour des pluies de 100 l/m²/h et ...les avaloirs routiers et les adductions vers les BO (donc aussi les descentes pluviales et égouts des grands sites et lotissements) avec plus de 150 l/m²/h, voire 200 l/m²/h (cela dans les situations très critiques prévisibles de par les inondations historiques, de par l'impact ou l'immensité du projet).</p>

Autres regrets majeurs, le refus de calculer avec 100 l/m²/h le BO régional de Forest à VW-Audi, les refus persistants des autorités régionales et communales de prévoir des BO ou de les calculer avec 100 l/m²/h pour les projets sur Uccle de Dépôt STIB SAIT MARCONI, de transformation de Royal Uccle Sports, de réaménagement du goulet de la rue de Stalle, du complexe de logement SFAR rue des Polders, du magasin Colruyt rue de Stalle, du lotissement Clos des Vignes, et sur Forest du lotissement Neerstalle PL 55, etc.

2° Interdire de bâtir en zone inondable historique.

3° Encadrer sévèrement la rénovation ou la modification des constructions en zone inondable due à l'urbanisation

4° Compléter la carte des points noirs 'habituels' ou des cas vécus d'inondation par intempérie.

5° Etablir la carte des anciens ruisseaux et sources et de l'implantation possible de bassins d'orage futurs...

6° Entretien. Contrôler les avaloirs et égouts 2x /an, les curer 1x/an

7° Lors des grands projets publics ou privés, prévoir des cuves de rétention suffisantes et des systèmes d'infiltration dans le sol. Ajouter de la végétation viable et des surfaces perméables. Toiture verte d'au moins 80 cm de terre meuble, sinon compter cette surface comme imperméable

8° Conserver et améliorer le patrimoine vert, le maillage vert. Et le coordonner avec le maillage bleu.

9° Valoriser les ressources d'eau de Bruxelles.

- Lutter contre les **fuites** d'eau du réseau
- Valoriser mieux la nappe d'eau souterraine.

10° Produire 20 à 30 % de la consommation d'énergie de Bruxelles

11° Renforcer les normes de traitement pour les Step Nord et Sud

12° Eau et emploi. Créer davantage d'emplois liés à l'eau, dans tous les domaines d'activités, y compris le tourisme, la santé et les sciences.

